

Commission des Jeunes

Réunion du 19 novembre 2021

Président : M DAVID CARRASCO

Présents : Mr ALAIN DROUIN, JEROME TISSEUR, FRANCK VARILLES

DAP : Yoann VINCENT (excusé)

Excusés : JIHED TAYEBI, PATRICE BOFFELLI, Patrick MABURUKI, SAMUEL ALINS, GUILLAUME GOGUET
LAURENT VOURIOT, LUDOVIC GALINIER

ORDRE DU JOUR

- **Vérification feuilles de match**
- **Foot loisirs**
- **Amendes**

Catégorie U13

- Scores non saisie dans foot club:

Niveau 3	Poule A		
FCC	US DU MINERVOIS	26€ D'amende club du FCC	
Niveau 3	Poule B		
HMO	ALARIC	26€ D'amende club du HMO	
HMO	BRIOLET 2	26€ D'amende club du HMO	
ALARIC	BRIOLET 2	26€ D'amende club de Alaric	
FUN 2	FUN 3 (forfait)	26€ D'amende club du FUN	
Niveau 3	Poule C		
LAUQUET	FC QUILLAN	26€ D'amende club du LAUQUET	

- Amendes feuilles de match incomplètes:

Niveau 3	Poule A	critérium à St Nazaire	16€ d'amende au GCSM
Niveau 3	Poule B	critérium à laure minervois	16€ d'amende US du minervois
Niveau 3	Poule B	critérium à Arzens	16€ d'amende à Entente Arzens/Alzonne
Niveau 2	Poule B	critérium au Mas Ste Puelle	16€ d'amende au GOAL

- Feuilles de matchs non recue:

Niveau 3	Poule A	Critérium à Gruissan pour MJC	42 € d'amende MJC Gruissan
Niveau 3	Poule A	critérium à armissan	42 € d'amende Armissan

Catégorie U15

- Feuilles de matchs non recue:

Coupe de l'Aude U15 - Poule A	
GFPLM - LIMOUX	42€ d'amende au GFPLM

Rappel saisie des scores - Footclubs

- Pour rappel, concernant les critères, chaque club doit vérifier sur footclubs s'il est désigné comme club recevant ou non. Dans ce cas, c'est à lui de saisir les scores même si son équipe était en déplacement. *Plusieurs scores n'ont pas été saisis !*
- Egalement les feuilles de matchs doivent être retournées au District au plus tard le mardi suivant les rencontres.

Le Président
M. David Carrasco

